



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accidents

Question écrite n° 66788

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la nécessité de rendre plus systématique le contrôle des jeunes au volant au sortir des discothèques. La lutte contre l'insécurité routière doit être une priorité car les accidents sur les routes sont une des principales causes de mortalité des jeunes en France. C'est pourquoi il se demande si un renforcement de la prévention ne serait pas un premier geste afin de faire prendre conscience des risques liés à la conduite en état de fatigue ou d'ébriété.

Texte de la réponse

La consommation d'alcool par les conducteurs automobiles est une cause présente dans 37 % des accidents mortels. Les jeunes, qui sont particulièrement concernés, notamment en fin de semaine au sortir des boîtes de nuit ou autres lieux festifs, constituent donc une cible essentielle de la politique de la sécurité routière. En matière de prévention, trois campagnes nationales relayées dans un grand nombre de départements ont été organisées à la fin de l'année 1999, pendant l'été 2000 et la fin de l'année 2000, à l'échelle européenne sur le thème du conducteur désigné « celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas ». Cette campagne, reconduite en 2001 et qui sera rappelée en fin d'année, est principalement destinée aux jeunes se rendant en discothèque pour les inciter à choisir un conducteur ne buvant pas d'alcool qui sera chargé d'assurer leur retour. En complément de cette politique de sensibilisation, un deuxième volet de la politique gouvernementale pour modifier les comportements consiste à renforcer les contrôles et les sanctions en matière de conduite sous l'emprise de l'alcool. Il a conduit à l'acquisition massive d'éthylotests, en particulier des modèles électroniques, par les unités de police et de gendarmerie dans le cadre d'un programme d'acquisition de matériels de contrôle d'un montant de 180 millions de francs sur trois ans. Ces unités sont particulièrement mobilisées, notamment pour intensifier les contrôles à proximité des boîtes de nuit.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66788

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5531

Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6795